



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



REPERTOIRE DES ANNEXES DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA RÉFORME FRANCE TRAVAIL

2024-2025

Table des matières

ANNEXE 1 – Plan d’action – Volet 2	3
Fiche 1 : Démarrage du parcours d’accompagnement des BRSA	4
Fiche 2 : Actions coaching remobilisation et autonomie / santé	7
Fiche 3 : Conseiller France Travail	10
Fiche 4 : Convergences / 1 ^{ères} heures	13
Fiche 5 : PACK Employeur RSA	16
Fiche 6 : Mobilité	18
Fiche 7 – Auto-école solidaire	20
Fiche 8 : Action santé et insertion	23
Fiche 9 : Action santé psy	25
Fiche 10 : Apprentissage de la langue française - FLE	28
ANNEXE 2 – Plan de financement	32
ANNEXE 3 – Trame de bilan financier	35
Volet 1	35
Volet 2	36
Volet 3	37
ANNEXE 4 – Indicateurs de pilotage	38
ANNEXE 5 – Coopération opérationnelle entre France Travail et le conseil départemental	42

ANNEXE 1 – Plan d'action – Volet 2

1. Démarrage du parcours
2. Actions coaching
3. Conseillers France Travail
4. Convergences Premières Heures
5. PACK Employeur
6. Mobilité
7. Auto-école solidaire
8. Action santé insertion
9. Action santé psy
10. Français Langue Etrangère

Fiche 1 : Démarrage du parcours d'accompagnement des BRSA

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement

Contexte / État du préexistant :

Dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) adossé à la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP), les plateformes d'accueil et d'orientation des allocataires du RSA ont été initiées pour celle du Bas-Rhin et renforcées pour celle du Haut-Rhin.

L'entrée de parcours des bénéficiaires est un enjeu crucial pour la Collectivité européenne d'Alsace, qui a fait du premier rendez-vous d'accueil et d'orientation un temps fort et structurant du parcours.

Les actions entreprises pour les plateformes ont permis :

- d'améliorer les éléments recueillis dans les diagnostics socio-professionnels en lien avec les partenaires (France Travail, missions locales, opérateurs de l'insertion...), d'harmoniser et d'unifier leur contenu et leur durée à l'échelle alsacienne,
- de mobiliser rapidement l'utilisateur autour de son parcours par la mise en œuvre du dispositif 100% sanction lorsque le BRSA ne se présente pas au rendez-vous d'orientation sans justificatif valable.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

La mise en œuvre de France Travail est l'occasion pour la Collectivité européenne d'Alsace de capitaliser sur son expérience acquise avec le SPIE et de confirmer sa place dans sa compétence d'accueil et d'orientation des bénéficiaires du RSA. L'objectif de cette action est de poursuivre l'amélioration du délai d'orientation (inférieur à 1 mois), de proposer un diagnostic individuel personnalisé à l'allocataire, ainsi que l'application du principe d'une orientation socio-professionnelle et professionnelle chaque fois que possible (70% d'orientation des nouveaux entrants).

Aujourd'hui le modèle organisationnel de la plateforme du Bas-Rhin repose sur un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Social (GCSMS) qui permet une gestion agile de ses ressources pour s'adapter au flux des nouveaux entrants.

Il est proposé de le déployer sur toute l'Alsace et de faire converger les plateformes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin afin :

- D'harmoniser la définition de nouvel entrant à l'échelle alsacienne (entre les plateformes 67/68)
- D'étendre le périmètre des missions de la plateforme d'accueil et d'orientation du Bas-Rhin (gestion du dispositif, contrôle d'éligibilité, etc.)
- De financer les opérateurs de l'insertion qui réalisent déjà les diagnostics sur le territoire du Haut-Rhin.
- D'afficher une identité commune entre France Travail et la Collectivité européenne d'Alsace par la mise à disposition de locaux par France Travail pour la réalisation des diagnostics des BRSA par les conseillers RSA du GCSMS.

Le déploiement du GCSMS à l'échelle alsacienne sera définitivement achevé par le déploiement du système d'information « Job Connexion », déjà utilisé dans le Bas-Rhin et qui le sera dans le Haut-Rhin à partir du 1^{er} janvier 2025.

La période transitoire devra permettre de préparer la mise en place du modèle national avec la pré-orientation (sous couvert d'une interopérabilité des systèmes). L'intervention des plateformes après la pré-orientation permettra à terme d'évaluer l'adéquation des orientations entre celle opérée par l'arbre de décision de France Travail et celle qui fera suite au rendez-vous de la personne à la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA.

Description de l'action :

Renfort des ressources humaines des plateformes par l'embauche de :

- 1 Coordinateur pour la plateforme du Bas-Rhin
- 2 Conseillers d'orientation RSA (CORSA) pour la plateforme du Bas-Rhin

Et la mise à disposition de 5 Etp par les opérateurs financés par la CeA qui interviennent dans les diagnostics socio-professionnels sur les plateformes du Haut-Rhin.

Date de mise en place de l'action : action existante renforcée du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2025.

Durée de l'action : 15 mois

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Terri toire	Montant total action année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA valorisation	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
2 CORSA PF 1 67 (45 000 €/poste) 1 coordonnateur (50 000 €)	67	727 110 €	622 110 €	293 555 €	17 500 €	311 055 €
Financement des opérateurs pour effectuer les DSP (5 ETP) 45 000 € / poste	68	778 500 €	609 750 €	276 750 € (45,4 %)	28 125 €	304 875 €

Part État : 304 875 €	BUDGET GLOBAL 2024 : 609 750 €
Part CeA : 304 875 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Taux d'orientations professionnelles (objectif de 70% nouveaux entrants vers le pro)
 - o T-1 (31.12.2023)
 - o T0 (01.10.2024)
 - o T1 (31.12.2024)
 - o T2 (01.07.2025)
 - o T3 (31.12.2025)
- Délai médian d'orientation inférieur à 1 mois
- Nombre de personnes prises en charge

Indicateurs	Résultat au 31.12.2023 T-1	Résultat au 01.10.2024 T0	Résultat au 31.12.2024 sur la période du 01.10 2024 au 31.12. 2024 T1	Résultat au 30.06.2025 sur la période du 01.01 2025 au 30.06. 2025 T2	Résultat au 31.12.2025 sur la période du 01.01.2025 au 31.12. 2025 T3
70% d'Orientations professionnelles	Bas-rhin : 67% Haut-Rhin : 64%				
Délai médian d'orientation inférieur à 1 mois	Bas-rhin : 31j Haut-Rhin : 38				
Nombre de personnes prises en charge	Bas-rhin : 9311 Haut-Rhin : 5237				

Fiche 2 : Actions coaching remobilisation et autonomie / santé

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement

Contexte / État du préexistant :

Depuis 2020, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée aux côtés de l'Etat dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) pour trouver les solutions de retour à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette politique active a permis de réduire le nombre de foyers allocataires du revenu de Solidarité active (RSA) de plus de 6 700 foyers allocataires (46 160 en décembre en 2020 contre 39 442 en décembre 2023).

La mise en œuvre du SPIE a permis à la Collectivité d'engager des actions d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité à la fois par la mise en place d'une plateforme dédiée (Jobcoaching) sur le Bas-Rhin et des actions de coaching intensif chez des opérateurs du Haut-Rhin.

Sur le territoire bas-rhinois la plateforme d'accompagnement intensif sur une période de 3 mois combine accompagnement individuel et ateliers collectifs. Cet accompagnement se fonde sur la méthode, les techniques et les outils de coaching. Les prestations doivent permettre au bénéficiaire du RSA de se mettre en situation d'activité professionnelle : travailler sur les savoir-faire et les savoir-être, passer d'une logique d'évaluation de la vulnérabilité à une évaluation centrée sur les capacités des personnes à aller directement à l'activité.

En 2023, 1 585 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de cette action qui a permis 876 reprises d'activité dont 44% en emploi durable. Pour 2024, l'action bénéficie d'un financement de 918 000 € pour l'accompagnement en file active de 560 bénéficiaires du RSA.

Sur le territoire haut-rhinois deux opérateurs de l'insertion financés par la Collectivité européenne d'Alsace ont lancé des actions de coaching. Le format est semblable à celui de Jobcoaching et diffère de l'accompagnement classique : il est renforcé (fréquence des rencontres minimum 2 fois par semaine), court (3 mois), le référent a un portefeuille d'accompagnements réduit (50). Ce sont près de 150 BRSA qui ont bénéficié de ces actions pour un taux de reprise d'activité ou d'emploi de 86 %.

Ces types d'accompagnement ont démontré leur impact positif, en participant au retour à l'emploi et à l'activité de près de 8 000 BRSA en 2023 sur toute l'Alsace, fruit des actions réalisées par l'ensemble des opérateurs de l'insertion financées par la Collectivité via son appel à projets.

La qualité et l'intensité de l'accompagnement via la technique de coaching a ainsi fait ses preuves. Dans le cadre de France Travail, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite aller plus loin en étendant ce type d'accompagnement à différents publics sur le territoire haut-rhinois.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Permettre d'enclencher une réelle dynamique de parcours pour les bénéficiaires accompagnés
- Impulser une dynamique d'autonomisation et de responsabilisation du bénéficiaire, afin de l'amener à devenir acteur de son insertion sociale ou socio-professionnelle.

L'action de coaching vise l'accompagnement de bénéficiaires du RSA « soumis à droits et devoirs » pour leur permettre d'évoluer plus rapidement :

- vers une levée des freins (santé, logement, budget, garde d'enfants) pour les publics les plus éloignés de l'emploi pour l'action coaching autonomie santé ;
- vers une situation d'activité/d'emploi, de formation qualifiante, pour les publics qui en cours de résolution de leurs problèmes sociaux et de consolidation d'un projet professionnel, pour l'action remobilisation.

Ces actions seront mises en œuvre sur le territoire 68, notamment sur le bassin mulhousien et les Vallées (Thann-Guebwiller) qui concentrent plusieurs facteurs de pauvreté et de difficultés confirmés

par le diagnostic réalisé en amont du Pacte des Solidarités (septembre 2023) et le profil de territoire de l'Agence de l'urbanisme de Mulhouse (2022).

Le diagnostic du Pacte mentionnait un taux de pauvreté de 19 % sur l'agglomération de Mulhouse (39 % sur Mulhouse), une population fragile au regard des problématiques d'insertion professionnelle (taux d'emploi de 49 % contre 65 % pour la France), de formation initiale, des situations familiales (23 % de familles monoparentales dans l'Agglomération de Mulhouse, 18 % de famille nombreuses sur Mulhouse). Mulhouse est l'un des territoires alsaciens marqués par des parts élevées de mineurs en famille monoparentale, vivant dans un logement suroccupé et dans des familles avec parent(s) sans emploi. Enfin 26% des allocataires dépendent à 100% des prestations sociales, contre 12% en Grand Est et 13% en France. 70% des allocataires CAF sont à Mulhouse.

En 2024, les chiffres nationaux des demandeurs d'emploi marquent une part élevée des publics seniors sur les territoires de Cernay et Thann. Agés de 50 ans et plus, ils constituent près d'un tiers des demandeurs d'emploi fin mars, soit 31,5 %, toutes catégories confondues (A, B, C). Comparativement à Mulhouse, où la population est plus jeune, cette tranche d'âge des seniors représente 27,4 % des demandeurs d'emploi.

Description de l'action :

Le coaching autonomie santé est une déclinaison de l'accompagnement social destiné aux bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi et rencontrant des problèmes majeurs d'ordre social, médical, de logement, etc. Il s'en différencie par l'intensité des modalités de suivi. Compte tenu des problématiques à prendre en charge et des spécificités de ces publics, ils peuvent nécessiter des temps d'entretien plus longs, plus fréquents et/ou la mise en œuvre de modalités collectives d'accompagnement.

L'accompagnement individualisé a pour objectif d'aider la personne à trouver les ressources nécessaires à sa remobilisation et à déclencher une dynamique d'autonomisation dans un parcours personnalisé mobilisant des outils spécifiques, voire l'accès à des soins adaptés.

Le coaching remobilisation est une déclinaison de l'accompagnement socioprofessionnel pour les bénéficiaires du RSA dont le projet professionnel reste à construire ou à consolider en fonction de leurs aptitudes et freins (par exemple : ayant connu une longue période de chômage ou n'ayant jamais travaillé) ou qui sont en cours de résolution de leurs problèmes sociaux et de consolidation d'un projet professionnel. Il s'agit de leur permettre de retrouver confiance en soi, et d'entamer ainsi un projet de formation qualifiante ou certifiante, d'accéder aux outils de France Travail (pour une évaluation des compétences et des aptitudes) voire d'accéder à un emploi aidé (PEC, SIAE) ou de droit commun. Le public senior qui est en situation de chômage de longue durée est un public identifié pour bénéficier de cette action.

Pour ces deux actions le coaching peut être individuel ou collectif et la fréquence des rencontres a minima 2 fois par semaine en collectif, en rendez-vous ou en contact téléphonique.

Le coaching est d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois. A l'issue de l'accompagnement de 6 ou 12 mois, et à défaut de reprise d'activité ou d'emploi la personne est réorientée vers un autre opérateur. La taille des portefeuilles sera de 50 accompagnements pour assurer une qualité et une intensité de l'accompagnement.

Date prévisionnelle de mise en place de l'action : 01 octobre 2024

Durée de l'action : 3 mois

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Terri toire	Montant total action année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA valorisation	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
Action remobilisation (4 postes à 65 000 €) dont sénior & Territoires ruraux Demi année	68	910 978 €	715 978 €	325 489 €	32 500 €	357 989 €
Action coaching autonomie/santé (6 postes à 65 000 €) demi année	68	1 140 000 €	847 500 €	375 000 €	48 750 €	423 750 €

Part État : 781 739 €	BUDGET GLOBAL 2024 : 1 563 478 €
Part CeA : 781 739 €	

Calendrier prévisionnel :

01 octobre 2024 au 31 décembre 2024

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

Coaching autonomie santé :

- Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 20 %

Coaching remobilisation :

- Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 45 %

Indicateurs	Résultat au 31.12.2024 T0
taux de reprise d'activité/d'emploi à 20 % dans l'accompagnement social	
taux de reprise d'activité/d'emploi à 45 % dans l'accompagnement sociopro	

Fiche 3 : Conseillers France Travail

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement

Contexte / État du préexistant :

Depuis 2020, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée aux côtés de l'Etat dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) pour trouver les solutions de retour à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Cette politique active a permis de réduire le nombre de foyers allocataires du revenu de Solidarité active (RSA) de plus de 6 700 foyers allocataires (46 160 en décembre en 2020 contre 39 442 en décembre 2023).

Les accompagnements des opérateurs de l'insertion financés par la Collectivité via son appel à projets ont démontré leur impact positif, en participant au retour à l'emploi et à l'activité de près de 8 000 BRSA en 2023.

La Collectivité européenne d'Alsace entretient un partenariat privilégié avec France Travail (Pôle Emploi) pour une action complémentaire et coordonnée au service de l'emploi des bénéficiaires du RSA. Dans le Bas-Rhin ce sont 20% des BRSA qui sont accompagnés par France Travail et 10% pour le Haut-Rhin. En parallèle du volet expérimental de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA sur l'Eurométropole de Strasbourg, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite renforcer l'action des conseillers France Travail sur le territoire du Haut-Rhin en augmentant l'offre d'accompagnement de ces derniers et son intensité.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

L'objectif majeur est de permettre au bénéficiaire d'évoluer rapidement vers une situation d'emploi ou de formation qualifiante.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Permettre d'enclencher sans tarder une réelle dynamique de parcours pour les BRSA accompagnés ;
- Donner un accès rapide au monde du travail selon toutes les modalités disponibles (PMSMP, missions d'intérim, emploi, etc), pour mettre en place les conditions d'un retour rapide à l'emploi ;
- Impulser une dynamique d'autonomisation et de responsabilisation du bénéficiaire, afin de l'amener à devenir acteur de sa propre insertion professionnelle.

Description de l'action :

Cette action de type coaching emploi vise prioritairement l'accompagnement vers l'activité et l'emploi de bénéficiaires du RSA « soumis à droits et devoirs » dès lors qu'un potentiel d'«employabilité » est identifié : pouvant travailler et disponibles immédiatement pour occuper un emploi. L'accompagnement intensif doit permettre au BRSA d'être en capacité d'opérer rapidement ses propres choix d'activité et d'emploi et de :

- Se mettre en situation d'activité professionnelle : travailler sur les savoir-faire et les savoir-être, objectiver pour se donner confiance, passer d'une logique d'évaluation de la vulnérabilité à une évaluation centrée sur les capacités des personnes.
- Aller directement à l'activité : un accompagnement personnalisé est nécessaire pour aider les allocataires à construire, valider et concrétiser leur projet professionnel. Les actions de médiations directes ont pour objet la mise en relation avec un employeur repéré en vue d'un retour à l'emploi durable et ainsi une sortie du RSA.
- Développer des actions connexes en vue d'un retour à l'emploi : l'accompagnement est orienté sur la recherche d'emploi. Des actions connexes peuvent être engagées, mais à chaque fois dans le but de rendre efficaces les démarches d'accès à l'emploi et d'amener chez chacun une dynamique d'accès à l'emploi. Par exemple, entrer dans une formation qualifiante ou

certifiante doit répondre à une demande spécifique de recruteur(s) correspondant à un besoin à court terme formalisé. Ces actions doivent être ciblées, courtes et réactives dans un souci de préparation intensive préalable à l'embauche.

Le coaching peut être individuel ou collectif : dans le cadre des 15 h d'activités, les ateliers internes, formation, solutions en entreprises pourront être mobilisés dans le cadre de ces parcours.

La fréquence attendue des rencontres est à minima 2 fois par semaine en collectif, en rendez-vous ou en contact téléphonique, et un contact hebdomadaire avec le référent. La durée de l'accompagnement est de 6 mois renouvelable une fois dans la limite de 3 mois. La taille des portefeuilles est de 50 accompagnements par conseillers.

Date prévisionnelle de mise en place de l'action : 01 octobre 2024

Durée de l'action : 3 mois

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
6 postes de conseillers France Travail tout public (56 000 €) demi année	68	336 000 €	84 000 €	42 000 €	42 000 €

Part État : 42 000 €	BUDGET GLOBAL 2024 : 84 000 €
Part CeA : 42 000 €	

Calendrier prévisionnel :

01 octobre 2024 au 31 décembre 2024

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Taux de reprise d'activité ou d'emploi : 60 %
- Part des BRSA accompagnés par France Travail
- Taille des portefeuilles (cible 50)

Indicateurs	Résultat au 31.12.2023 (opérateur Joboaching) T0	Résultat au 31.12.2024 T1
objectif minimum de 60% de reprise d'activité ou d'emploi	55%	
Part des BrSa accompagnée par France Travail	1585	
Taille des portefeuilles (cible 50)	/	

Fiche 4 : Convergences / 1^{ères} heures

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement

Contexte / État du préexistant :

En 2009, le chantier d'insertion Emmaüs Défi a lancé le programme Premières Heures à Paris pour aider les sans-abris à retrouver une activité professionnelle de manière progressive et adaptée à leur situation. Les participants travaillent d'abord quatre heures par semaine, puis huit heures, avant de rejoindre un chantier d'insertion une fois qu'ils ont atteint 20 heures de travail hebdomadaires. En 2020, le programme a bénéficié d'un financement national de 1,2 million d'euros de la Direction Générale de la Cohésion Sociale et du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg a rejoint le dispositif dès 2021 accompagné par l'Association Convergence France. Les résultats ont permis d'accompagner :

- 41 salariés de 2021 à 2022,
- 30 salariés en 2023 (21 entrées dans l'année), 15 sorties (27 % sont dynamiques, correspondant à des suites de parcours au sein de l'ACI employeur, 33 % de sorties en parcours soin (centre de cure et autres).

Dont :

- 50 % des salariés sont bénéficiaires du RSA
- 60 % du public est représenté par des personnes âgées de plus de 46 ans, contre 34 % en 2022
- 87% du public est majoritairement isolé
- 93 % ont un niveau égal ou inférieur au CAP/BEP

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Le public cible sont les personnes sans hébergement stable, rencontrées dans le cadre de l'urgence sociale, avec des parcours de rue de 6 mois à plus de 5 ans. Personnes pour lesquelles les dispositifs d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.

Le programme Convergence permet aux chantiers d'insertion de renforcer leur accompagnement à destination des publics éloignés de l'emploi sur les volets emploi, logement et santé. Premières Heures est un dispositif de retour progressif à l'emploi, destiné aux personnes à la rue (ou ayant connu un parcours de rue) pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.

Description de l'action :

« Première Heure Chantier » est implanté dans le Bas-Rhin dans deux Ateliers et Chantiers d'Insertion ; Emmaüs Mundo depuis février 2021, et Vetis depuis janvier 2023. Vetis a lancé un projet expérimental en recrutant exclusivement un public de femmes en situation de grande exclusion. L'action s'inscrit dans une démarche de lutte contre la pauvreté monétaire, l'isolement, le mal-logement et pour l'accès aux droits et à l'emploi, en remobilisant les personnes dans leur parcours de vie vers un CDDI au sein des chantiers porteurs du dispositif Convergence, ou autres orientations, permettant une poursuite de l'accompagnement renforcé en chantier

« Convergence » est mis en œuvre depuis mars 2021 chez Emmaüs Mundo et J'Offre et depuis janvier 2022 chez Vetis et Savoir et Compétences. Le dispositif vise à recruter des personnes sortant de parcours « Première Heure Chantier » pour les accompagner vers l'emploi et le logement.

Une prolongation de l'accompagnement est possible au-delà de la durée légale du CDDI pouvant aller jusqu'à 5 ans (circulaire DGEFP).

Date de mise en place de l'action : 1er janvier 2024

Durée de l'action : 12 mois

Partenaires et co-financeurs :

- Préfecture 67, CeA, EMS, DDETS 67, FAS, URSIEA, ARS, Pôle Emploi, Convergence France, chantiers d'insertion (Emmaüs Mundo, J'Offre, Vétis, Savoir et Compétences).
- Le pilotage et gouvernance locale est menée par Convergence France qui a signé une convention de mise en œuvre avec chacun des quatre chantiers CVG et PHC, ainsi qu'une convention de coordination avec Emmaüs Mundo qui quant à porte les ressources de coordination et de mutualisation sur le territoire.
- Deux instances locales de gouvernance des programmes coexistent d'une part *le Comité de Pilotage* composé de la Commissaire chargée de la lutte contre la pauvreté GRAND-EST, la DDETS 67, la CEA, l'Eurométropole de Strasbourg, l'ARS, France Travail, la FAS Grand-est, le réseau URSIEA, les chantiers d'insertion Convergence, Convergence Strasbourg et Convergence France et d'autres part *le Comité de pilotage chantier* des responsables des chantiers et de la coordinatrice

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA valorisation	Montant Etat
Convergences 1 ^{ères} heures	67 Strasbourg	60 000 €	60 000 €	30 000 €	30 000 €

Part État : 30 000 €	BUDGET GLOBAL 2024: 60 000 €
Part CeA : 30 000 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Nombre d'entrées dans le parcours Premières Heures
- Nombre de sorties du dispositif Convergences – Premières Heures
- Nombre de BRSA dans le dispositif Convergences – Premières Heures

Indicateurs	Résultat au 31.12.2023	Résultat au 31.12.2024
	T-1	T1
Nombre d'entrées dans le parcours Premières Heures	21	
Nombre de sorties du dispositif Convergence – Premières Heures	15	
Nombres de BrSa dans le dispositif Convergences – Premières Heures	30	

Fiche 5 : PACK Employeur RSA

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

La politique d'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) portée par la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans un objectif global de lutte contre la pauvreté recherchant chaque fois que possible le retour à l'emploi d'abord et l'activité pour tous. Les actions menées depuis 3 ans, en cohérence avec les principes et les attendus de France Travail, produisent des résultats encourageants : le nombre de foyers allocataires du RSA est ainsi en baisse de plus de 14%, correspondant à 6 500 personnes sorties du dispositif depuis le 1er janvier 2021.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Dans cette dynamique, la mobilisation des contrats aidés est un levier essentiel mobilisé par les professionnels de l'insertion pour assurer la montée en compétences des bénéficiaires du RSA, dynamiser leur recrutement, tout en soutenant l'activité économique locale.

Le PACK Employeur RSA a pour objectif d'apporter une aide financière à l'employeur du secteur marchand plus incitative que le CUI-CIE en rendant plus lisible l'action de la Collectivité européenne d'Alsace. Simple et rapide dans sa mise en œuvre, le PACK Employeur RSA s'accompagne d'un appui global à l'embauche proposé à l'employeur comme au bénéficiaire du RSA, assuré par un interlocuteur interne ou externe de la CeA, en vue de sécuriser la prise de poste et l'intégration du salarié.

Description de l'action :

D'un montant de 4 500 € (montant d'un PACK employeur) par bénéficiaire du RSA recruté, cette aide est versée sous la forme d'un forfait, en fonction du type de contrat de travail et au prorata de sa durée hebdomadaire (de 24 h à 35 h) :

- CDD de 6 mois minimum ou CDI,
- d'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum jusqu'à 35 heures.

Il est proposé de réaliser 75 PACK Employeur RSA, pour un montant total de 337 500 €.

Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre

Durée de l'action : 12 mois

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action pleine année	Montant total action 2024	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
75 PACK Employeur RSA	Alsace	337 500€	337 500 €	168 750 €	168 750 €
Part État : 168 750 €			BUDGET GLOBAL 2024 : 337 500 €		
Part CeA : 168 750 €					

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Nombre de PACK Employeur RSA signés (objectif 75) / Distinguer répartition 67/68
- Taux de reprise d'emploi (préciser nature des contrats CDD/CDI + Ruptures)

Indicateurs		Résultat au 31.12.2024
Nombre de PACK Employeur RSA signés	67	
	68	
Taux de reprise d'emploi	CDD	
	CDI	
	Ruptures	

Fiche 6 : Mobilité

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

L'enjeu de l'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou anciens territoires industriels en déprise, zones blanches d'offre de mobilité inclusive. 20 % de la population active rencontre des difficultés à se déplacer en France. Concernant les bénéficiaires du RSA, la difficulté de mobilité est un des freins les plus cités (dans 40 % des situations). Elle dépend de leur capacité à se déplacer : que ce soit pour participer à un atelier de mobilisation, un entretien d'embauche, suivre une formation ou occuper une activité. La mobilité constitue de ce fait un objectif majeur pour la reprise d'emploi.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP), la Collectivité européenne d'Alsace a porté une démarche globale en faveur de la mobilité en s'appuyant sur son réseau partenarial.

L'action a permis de réaliser 52 diagnostics annuels pour le Haut-Rhin et 110 pour le Bas-Rhin chaque diagnostic étant financé à hauteur de 500 € en 2022 / 2023.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Cette action s'inscrit dans le projet de mobilité inclusive porté par la Collectivité européenne d'Alsace, autour du conseil en mobilité dans des espaces ruraux et périurbains et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers une mobilité autonome et durable.

Description de l'action :

Les diagnostics individuels mobilité visent à proposer des solutions de mobilité aux bénéficiaires du RSA qui se situent sur des territoires sous-dotés en solutions de mobilité, très souvent dans des secteurs ruraux. Ils permettent aux bénéficiaires orientés d'identifier leurs freins et besoins en termes de mobilité. Des plans d'actions individualisés leur sont ensuite proposés en s'appuyant sur les ressources des territoires : utilisation des transports en commun, plans de déplacements multimodaux, inscription en auto-école solidaire.

Fort de l'expérience menée sur le Haut-Rhin, il est constaté que certains territoires n'offrent pas suffisamment de réponse pour mettre en œuvre les préconisations issues des diagnostics individuels mobilité. Aussi, en 2024, la Collectivité européenne d'Alsace mène une action expérimentale afin de répondre aux mieux aux besoins d'accompagnement à la mobilité identifiés sur le sud du Haut-Rhin. Cette action combinera diagnostics mobilités individuels et modules collectifs. Ces derniers permettront l'évaluation des compétences liées à la mobilité, l'apprentissage de la bonne gestion d'un budget mobilité ainsi que la validation des prérequis à l'apprentissage du code de la route. Cette action s'organise, autour de 2 sessions de 90 heures à destination de 12 bénéficiaires du RSA chacune.

Cette action a vocation à se développer sur les territoires ne disposant pas d'offre d'accompagnement à la mobilité inclusive. Selon les résultats produits, celle-ci pourrait être essaimée à une échelle plus large sur l'ensemble du territoire alsacien.

Date de mise en place de l'action : 01 janvier 2024

Durée de l'action : 12 mois

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA valorisation	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
162 diagnostics mobilité (110 /67 – 52 / 68)	Alsace	81 000 €	81 000 €	53 500 €	/	53 500 €
Action mobilité	68	26 000 €	26 000 €		26 000 €	

Part État : 53 500 €	BUDGET GLOBAL 2024 : 107 000 €
Part CeA : 53 500 €	

Calendrier prévisionnel :

01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

Diagnostics individuels mobilité :

- Nombre d'opérateurs réalisant les diagnostics individuels,
- Nombre total de diagnostics individuels réalisés.

Action expérimentale 68 :

- Nombre de diagnostics individuels (test de positionnement) réalisés
- Nombre de participants aux ateliers collectifs
- Nombre de participant orientés vers un parcours d'apprentissage du permis de conduire

Indicateurs	Résultat au 31.12.2024
Nombre d'opérateurs réalisant les diagnostics individuels	
Nombre total de diagnostics individuels réalisés	
Action expérimentale 68	
Nombre de diagnostics individuels (test de positionnement) réalisés	
Nombre de participants aux ateliers collectifs	
Nombre de participants orientés vers un parcours d'apprentissage du permis de conduire	

Fiche 7 – Auto-école solidaire

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

La mobilité des jeunes est un défi majeur pour leur permettre d'accéder à l'éducation, à l'emploi, à la culture et à la vie sociale. La levée des freins à la mobilité peut avoir un impact significatif sur leur autonomie, leur employabilité et leur participation à la vie sociale et économique notamment pour les territoires ruraux.

L'auto-école solidaire vise à créer des solutions innovantes et durables pour améliorer la mobilité des jeunes et des personnes qui rencontrent des troubles cognitifs et de santé mentale ne leur permettant pas d'obtenir leur permis au sein d'une auto-école classique. Il s'agit de lever le frein financier et social pour accéder au permis de conduire.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

- Favoriser l'Emploi : Pour de nombreux emplois, le permis de conduire est un atout essentiel. En permettant aux jeunes d'obtenir leur permis, l'auto-école solidaire améliore leurs perspectives d'emploi, favorisant ainsi l'insertion professionnelle.
- Réduire les inégalités sociales : L'accès au permis de conduire peut-être coûteux, ce qui crée des inégalités économiques. Une auto-école solidaire permettrait une équité de traitement sur la question de la mobilité.
- Promouvoir la sécurité routière : Une auto-école solidaire mettrait l'accent sur la formation de conducteurs responsables et respectueux des règles de sécurité routière, contribuant ainsi à réduire les accidents de la route.
- Renforcer la confiance en soi : Pour de nombreux jeunes, obtenir le permis de conduire est une étape importante vers l'indépendance et la confiance en soi. Cela peut avoir des effets positifs sur leur estime de soi et leur bien-être général.
- Soutenir la mobilité durable : en proposant des formations sur la conduite écologique et en sensibilisant les jeunes aux enjeux de la mobilité durable, une auto-école solidaire peut contribuer à encourager des comportements de conduite plus respectueux de l'environnement.

Description de l'action :

Périmètre géographique :

Centre Alsace : 6 communautés de communes

- Canton d'Erstein (Secteur Benfeld & Rhinau)
- Pays de Barr
- Ried de Marckolsheim
- Sélestat
- Val d'Argent
- Vallée de Villé

Bénéficiaires :

Tous les jeunes inscrits à la Mission Locale et plus particulièrement ceux qui vivent en zone rurale, ayant un projet professionnel nécessitant le permis de conduire. La Mission Locale est inclusive et donne sa place à tous les jeunes, qu'ils soient en situation de handicap ou non, mixité sociale et de genre.

Modalités d'identification des jeunes :

A la suite d'un diagnostic approfondi, le conseiller référent peut proposer au jeune un accompagnement à la mobilité. Il sera positionné à un entretien avec le prestataire et le référent mobilité de la Mission Locale.

Ne pouvant répondre favorablement à toutes les demandes, même si la sélection se fait déjà en amont, en tenant compte prioritairement du projet du jeune et de lieu d'habitation, nous avons mis en place un processus de sélection pour nous permettre de tester la réelle motivation du jeune.

Il devra en amont de la rencontre envoyer une lettre de motivation, expliquant les raisons qui le poussent à demander cet accompagnement. Lors de l'entretien, il sera amené à répondre à un questionnaire. Les réponses serviront de base aux échanges.

Durant l'accompagnement, des entretiens tripartites seront mis en place pour évaluer la progression et ajuster si besoin.

Le prestataire a créé un outil permettant un suivi quantitatif et qualitatif des jeunes. En parallèle, nous saisissons les informations sur notre système d'information I-MILO.

Date de mise en place de l'action : Action existante, reconduite pour 2024

Durée de l'action : 12 mois

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
Auto-école solidaire	67	50 002 €	50 002 €	25 001 €	25 001 €

Part État : 25 001 €	BUDGET GLOBAL 2024 : 50 002 €
Part CeA : 25 001 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Le nombre de jeunes inscrits au cours de code et à la conduite : 40 jeunes maximum par an pour le code / 4 sessions par an
- 20 jeunes par an pour la conduite
- L'assiduité des jeunes (objectif : 90% de présentisme)
- Le nombre d'inscrits à l'examen du code et du permis (objectif : 90% d'inscrits)
- L'obtention du code et du permis
 - o Objectifs des taux de réussite ;
 - 90% pour le permis
 - 80% en 1^{ère} présentation du code
 - 100% en 2^{ème} présentation du code

Indicateurs	Résultat 31.12.2023	Résultat 01.05.2024	Résultat 31.12.2024
	T-1	T0	T1
Nombre de jeunes inscrits au cours de code (objectif de 40 jeunes maximum/an pour le code et de 4 sessions/an)	21	5	
Objectif de 20 jeunes par an pour la conduite	8	4	
Assiduité des jeunes	Code : 95 % Permis : 100%	100%	
Nombre d'inscrits à l'examen du code et du permis	Code : 12 Permis : 8	Code : 1 Permis : 0 (4 en juillet 2024)	
Obtention du code et du permis	Code : 12 Permis : 1	0	

Fiche 8 : Action santé et insertion

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

Les problèmes de santé entraînent une instabilité au niveau de l'emploi et s'avèrent être un frein majeur pour l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA. En effet, si l'état de santé est incompatible avec le poste de travail, la personne risque de perdre son emploi et de se mettre en situation d'échec avec des conséquences parfois douloureuses.

Les travailleurs sociaux ainsi que les conseillers en insertion professionnelle qui accompagnent les bénéficiaires du RSA n'ont pas accès aux informations médicales. Une clarification des capacités « restantes » de la personne représente une étape qui permettra de contribuer à la validation d'un projet professionnel notamment.

Celle-ci s'appuie sur un diagnostic médical à partir duquel le professionnel de santé peut répondre aux questions posées sans révéler le secret médical des personnes suivies et peut suggérer des postes à explorer en fonction de l'état de santé de la personne. Par ailleurs, les animations collectives sur la santé permettent de sensibiliser les individus à l'importance de prendre en charge leur santé et d'entreprendre des démarches de soin.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

Les consultations individuelles visent à conseiller, orienter les bénéficiaires vers des projets compatibles avec leur santé, que ce soit pour un retour à l'emploi, un métier bien défini, un poste avec aménagement, une formation, le bénévolat, ou la poursuite de soins.

Les moyens alloués à l'action permettent d'assurer des permanences sur différents territoires afin d'être au plus proche des bénéficiaires.

La mise en œuvre de cette action est confiée au RESI depuis 01 janvier 2024. Afin de pouvoir assurer les 700 consultations annuelles et réduire les délais de prise de RDV pour les bénéficiaires, la structure spécialisée a recruté un 3^{ème} médecin début 2024.

Description de l'action :

- Les consultations individuelles : un médecin reçoit en rendez-vous d'1 h en moyenne les personnes qui lui sont orientées. Elles peuvent être revues à plusieurs reprises si des soins sont en cours (attente de résultats d'examens par exemple). Un retour écrit est fait par le médecin au prescripteur (remis en main propres par le bénéficiaire).

- Les sessions d'animations collectives d'éducation à la santé : elles sont organisées dans un objectif de prévention et afin d'encourager l'adoption des comportements favorables à la santé, d'une durée de 2 heures, les thématiques abordées sont décidées par les participants.

Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2024

Durée de l'action : 12 mois

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA valorisation	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
RESI	Alsace	162 000 €	162 000 €	51 000€	30 000€	81 000€

Part État : 81 000 €	BUDGET GLOBAL 2024 : 162 000 €
Part CeA : 81 000 €	

Calendrier prévisionnel :

1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers le RESI
- Nombre de consultations pour les BRSA orientés

Indicateurs	Résultat au 31.12.2023 T-1	Résultat au 30.06.2024 T0	Résultat au 31.12.2024 T1
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers le RESI	Bas-Rhin : 359 Haut-Rhin : 177	Bas-Rhin : 200 Haut-Rhin : 103	
Nombre de consultations pour les BRSA orientés	Bas-Rhin : 401 Haut-Rhin : 184	Bas-Rhin : 218 Haut-Rhin : 107	

Fiche 9 : Action santé psy

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

Les problématiques de santé sont aujourd'hui le premier frein à l'emploi des bénéficiaires du RSA et concernent environ 40 % d'entre eux (chiffres DREES, Janvier 2023). Elles peuvent être accentuées par des difficultés d'accès aux soins que ce soit en l'absence d'offre adaptée ou par impossibilité à se saisir de l'offre existante notamment en raison de problèmes de mobilité ou de troubles psychologiques. Depuis plusieurs années, les partenaires et les agents de la Collectivité font le constat d'une forte croissance de la part de problématiques liées à la santé mentale, ces troubles psychiques peuvent être ou non identifiés par la personne concernée et/ou reconnus ou non par une RQTH.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

La prise en compte de ces problématiques est un enjeu pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dont la Collectivité européenne d'Alsace s'est saisi. Elle s'articule autour de deux axes :

- **Action de levée des freins psychologiques à l'insertion et à l'emploi dédiée aux bénéficiaires du RSA.** Via un accompagnement par un psychologue clinicien, cette action a pour objectif de favoriser une prise en charge rapide des bénéficiaires du RSA ayant des troubles psychiques et de permettre l'identification et la levée des éventuels freins psychologiques à une reprise d'activité.
- **Montée en compétence des professionnels de l'insertion sur les questions de santé mentale.** Par le biais d'une action de sensibilisation et de formation, il s'agit de permettre aux professionnels de faire évoluer leurs représentations et leur posture afin de proposer un accompagnement mieux adapté aux personnes présentant des troubles de la santé mentale.

Description de l'action :

- **Action de levée des freins psychologiques à l'insertion et à l'emploi**

L'association SAMPS (Service d'Action Médico Psycho Sociale) propose une prestation d'accompagnement psychologique à destination des publics en insertion, déjà mise en œuvre dans plusieurs départements. Deux ETP de psychologues, l'un pour le Bas-Rhin, le second pour le Haut-Rhin, seront dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Ces professionnels disposeront de l'ensemble des moyens nécessaires à une intervention sur l'ensemble du territoire alsacien (véhicule de service, ordinateur et téléphone portable, etc.) au sein même des centres médico-sociaux de la Collectivité.

A compter de 2024, cette action concernera 240 bénéficiaires du RSA par an, via 8 rendez-vous par bénéficiaire (soit environ 1920 rendez-vous par an) avec l'envoi systématique d'un bilan au prescripteur-référent à l'issue de l'accompagnement.

L'intensification de l'offre permettra le doublement des places disponibles à partir du deuxième semestre 2024.

- **Montée en compétence des professionnels de l'insertion**

L'association RNA (Route Nouvelle Alsace) propose une action de sensibilisation et de formation à destination des acteurs de l'insertion. L'objectif de cette formation est de faire évoluer les représentations des professionnels sur la santé mentale et les troubles psychiques, de leur permettre d'adapter leur posture professionnelle pour favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA présentant des troubles psychiques. L'action permettra également aux professionnels de mieux identifier les ressources et dispositifs de prise en charge existants afin d'accompagner les personnes vers l'offre de soin le cas échéant.

Un premier cycle de 3 sessions de 2 jours de formation permettra de former environ 45 professionnels au deuxième semestre 2024. Dans le cadre de l'intensification de l'offre, il est proposé la mise en place d'un second cycle de 3 sessions à mettre en œuvre à compter de fin 2024 / début 2025.

Date de mise en place de l'action : 01 janvier 2024

Durée de l'action : 12 mois

Partenaires et co-financeurs : Etat

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA valorisation	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
Renfort Action santé psy SAMPS (3 psychologues 62 000 € / poste) postes sur le 67/68	Alsace	186 000 €	46 500 €	15 500 €	7 750 €	23 250 €
Formation des professionnels aux questions de santé mentale	Alsace	20 000 €	20 000 €	10 000 €	/	10 000 €

Part Etat : 33 250 €	BUDGET GLOBAL 2024 : 66 500 €
Part CeA : 33 250 €	

Calendrier prévisionnel :

01 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

Offre d'accompagnement psychologique

- Nombre de bénéficiaires ayant été suivi par le SAMPS (objectif 120 BRSA / an / Etp)
 - Nombre de rdv annuels
- **Action Montée en compétence des professionnels de l'insertion**
- Nombre de professionnels ayant suivi la formation (objectif 45 professionnels)

Indicateurs	Résultat au 31.12.2024
Offre d'accompagnement psychologique	
Nombre de bénéficiaires ayant été suivi par le SAMPS (objectif de 120 BRSA/an/ETP)	
Nombre de rendez-vous annuels	
Montée en compétence des professionnels de l'insertion	
Nombre de professionnels ayant suivi la formation (objectif de 45 professionnels)	

Fiche 10 : Apprentissage de la langue française - FLE

Volet 2 : Intensification de l'offre d'accompagnement – Levée des freins périphériques

Contexte / État du préexistant :

L'intégration par l'emploi des étrangers bénéficiaires de la protection internationale (BPI) constitue une priorité en lien notamment avec l'OFII. La barrière de la langue est un des principaux freins à l'intégration des étrangers primo-arrivants. Les effets négatifs d'une absence de maîtrise de la langue française sont notamment sensibles en termes de recherche d'emploi, de formation, d'accès aux droits ou aux soins, en particulier en matière de santé mentale. Ce frein peut être levé au moyen d'une politique locale dynamique et efficiente en matière de développement de l'offre de Français Langue Etrangère (FLE).

Pour le territoire du Bas-Rhin :

Le récent diagnostic territorial réalisé en prévision du programme AGIR a fait ressortir que si l'offre de FLE dans le Bas-Rhin est inférieure à la demande, elle est surtout marquée par un manque de lisibilité et de coordination.

Il existe dans les départements voisins des dispositifs de coordination de l'offre de FLE dont le Bas-Rhin pourrait s'inspirer :

- COTE FLE en Meurthe et Moselle ;
- La maison du FLE en Moselle ;
- La plateforme de coordination linguistique portée par le CIDFF dans le Haut-Rhin

Un dispositif similaire existait dans le Bas-Rhin : la plateforme départementale de maîtrise du Français (PDMF), portée par le GIP-Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP FCIP) Alsace.

Pour le territoire du Haut-Rhin :

En 2023, 883 bénéficiaires de la protection internationale (BPI) étaient présents sur le territoire du Haut-Rhin dont 48% sur le bassin mulhousien et 23% sur le territoire colmarien.

Les chiffres mettent par ailleurs en évidence un niveau de qualification de ce public plutôt élevé en comparaison de ce qui est observé sur d'autres territoires français.

En moyenne, seuls 13% des bénéficiaires de la protection internationale résidant dans le Haut-Rhin n'ont pas été scolarisés dans leur pays, un quart d'entre eux ont mené des études supérieures (23.2%) ou ont été scolarisés jusqu'au secondaire (45.1%).

Il est également à souligner que 69% d'entre eux ont préalablement travaillé dans des domaines d'activités qualifiés en tension sur le territoire haut-rhinois.

En conséquence, le principal frein à lever est la maîtrise du français.

Or les formations, proposées sur le Haut-Rhin, s'avèrent insuffisantes en nombre au vu des besoins identifiés.

L'offre présente également un double écueil : un manque de formations entre les formations de base (A1) et les formations qualifiantes et une méconnaissance des possibilités de formations mobilisables par l'OFII (formations de niveau A2 et B1 et FLE à visée professionnelle).

Les actions FLE portées par les associations sont essentiellement concentrées sur le secteur Mulhouse. Un déficit de places sur Colmar a été constaté aussi bien par le CIDFF que par AGIR.

A titre illustratif, il est à noter que le CIDFF, en charge de la coordination des formations FLE sur le Haut-Rhin, avait convoqué 20 BPI sur Colmar en 2021, soit une volumétrie très en-deçà du besoin exprimé.

Enjeux identifiés et objectifs visés par l'action :

- **Pour le territoire du Bas-Rhin création d'un « Espace FLE » :**

Au regard des différents exemples existants sur d'autres territoires, l'action visée consiste à créer dans le département du Bas-Rhin un Espace du FLE animé par un organisme auquel cette mission serait confiée pour exercer les activités suivantes :

- Orienter les différents publics vers les offres FLE les plus adaptées à leurs besoins, ce qui inclut notamment la publication et la mise à jour régulière d'une cartographie ;
- Fédérer et coordonner les actions des opérateurs FLE dans le département ;
- Proposer des formations professionnalisantes à ces mêmes opérateurs ;
- Être l'interlocuteur privilégié des services de l'État dans le domaine de la politique d'apprentissage de la langue française.

- **Pour le territoire du Haut-Rhin action FLE à vocation professionnelle :**

L'objectif de cette action est de proposer un parcours individualisé de montée en compétences en français à visée professionnelle pour 10 BPI pour faciliter l'insertion en emploi ou l'entrée en formation qualifiante dans les métiers en tension, avec un niveau A2 ou B1 à l'issue.

Description de l'action :

- **Espace FLE**

- Mise à jour la cartographie du FLE
- Mise en place d'un cycle de professionnalisation des intervenants du FLE,
- Organisation de réunion d'information sur l'écosystème FLE dans le département du Bas-Rhin
- Création d'une plateforme linguistique pour l'accueil, l'évaluation, l'orientation et le suivi des publics primo-arrivants.
 - La proposition devra intégrer les pratiques développées dans le réseau des Centres de Res-sources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA).
 - Le prestataire retenu devra avoir une très bonne connaissance des acteurs du FLE et pouvoir faire preuve de neutralité dans l'animation qu'il sera amené à exercer.
- 4 missions principales seront à réaliser :
 - accueillir, positionner, orienter et suivre le parcours de formation des publics,
 - recenser les opérateurs de formations,
 - établir des relations de partenariat et de collaboration,
 - animer un comité technique.

- **Action FLE à vocation professionnelle**

Les 10 places supplémentaires de FLE pro répondent à un besoin supplémentaire pour améliorer et accélérer l'intégration professionnelle des BPI sur Colmar.

Le GRETA propose une formation FLE professionnel à destination de 10 BPI organisée autour de 2 modules :

- Un module de 160 h pour tendre vers le niveau A2 ou B1. La montée en compétence se fera dans le cadre de l'apprentissage du français à visée professionnelle. L'usage et la pratique du français pourront notamment se réaliser sur des plateaux techniques.
- Un module de 40h durant lesquelles les BPI seront accompagnés dans leur orientation professionnelle via l'organisation de visites, de présentations de plateaux techniques des différents sites de formation (usinage, menuiserie, aide à la personne, viticulture, hôtellerie-restauration...) et par l'organisation d'intervention de professionnels des métiers en tension.

Chaque parcours sera individualisé tout au long de la formation en fonction du test de positionnement d'entrée.

Date de mise en place de l'action :

- Espace FLE : 2024
- Action FLE à vocation professionnelle : 30 septembre 2024

Durée de l'action :

- Espace FLE : septembre 2024 à décembre 2024
- Action FLE à vocation professionnelle : 10 semaines à raison de 20 heures par semaine pour une durée moyenne de parcours FLEP de 200 heures

Partenaires et co-financeurs : Etat / CeA / GRETA Alsace Sud / DDETSPP 68

Budget détaillé :

Action	Territoire	Montant total action année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA nouvelles dépenses	Montant Etat
Espace FLE	67	40 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €
Action FLE à vocation professionnelle Module français à visée professionnelle	68	20 000	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Action FLE à vocation professionnelle Module professionnel		5000 €	5000 €	2500€	2500 €

Part État : 67 : 20 000 € 68 : 12 500 €	BUDGET GLOBAL 2024 : 65 000 €
Part CeA : 67 : 20 000 € 68 : 12 500 €	

Calendrier prévisionnel :

- Espace FLE : 2024
- Action FLE à vocation professionnelle : 30 septembre 2024 au 7 décembre 2024

Indicateurs de suivi et de pilotage de l'action (le cas échéant à compléter par les porteurs) :

- **Action FLE à vocation professionnelle :**
- Pourcentage de bénéficiaires ayant gravi au moins un niveau de langue FLE à l'issue de la formation
- Pourcentage de bénéficiaires entrés en emploi 6 mois après la fin de la formation

Indicateurs	Résultat au 31.12.2024
Pourcentage de bénéficiaires ayant gravi au moins un niveau de langue FLE à l'issue de la formation	
Pourcentage de bénéficiaires entrés en emploi 6 mois après la fin de la formation	

ANNEXE 2 – Plan de financement

Volet FW	Intitulé du volet et enveloppe Etat	Descriptif de l'action	Territoire concerné	Montant total action en année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA Valorisation	Montant CeA Nouvelles dépenses	Montant Etat	Total dépenses CeA / volet	Total dépenses Etat / volet	Total dépenses / volet	Enveloppe financière disponible par volet	Reste disponible
1	Amélioration du process d'entrée et d'orientation 212 000 €	Ingénierie de projets / interopérabilité des SI / 4 ETP	Alsace	285 000 €	175 000 €			175 000 €					
		Déploiement de l'outil DORA 1/2 poste	Alsace	37 000 €	37 000 €			37 000 €		212 000 €	212 000 €	212 000 €	0 €
		Total volet 1		322 000 €	212 000 €	0 €	0 €	212 000 €					

Volet FW	Intitulé du volet et enveloppe Etat	Descriptif de l'action	Territoire concerné	Montant total action en année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA Valorisation	Montant CeA Nouvelles dépenses	Montant Etat	Total dépenses CeA / volet	Total dépenses Etat / volet	Total dépenses / volet	Enveloppe financière disponible par volet	Reste disponible
2.A	Intensification de l'offre 1 863 670 €	Renfort des moyens humains des PF 67 2 CORSA PF 1 67 (45 000 €/poste) 1 coordonnateur (50 000 €) 1 trimestre	67	727 110 €	622 110 €	293 555 €	17 500 €	311 055 €	1 863 670 €	1 863 670 €	3 727 340 €	3 727 340 €	0 €
2.A		Renfort des moyens humains des PF 68 Financement des opérateurs pour effectuer les BSP (5 ETP) 45 000 € 1 trimestre	68	778 500 €	609 750 €	276 750 €	28 125 €	304 875 €					
2.A		Action remobilisation 68 (4 postes à 65 000 €) dont sénior & territoires ruraux 1 trimestre	68	910 978 €	715 978 €	325 489 €	32 500 €	357 989 €					
2.A		Actions coaching autonomie/santé (6 postes à 65 000 €) 1 trimestre	68	1 140 000 €	847 500 €	375 000 €	48 750 €	423 750 €					
2.A		6 postes de conseillers FW (50 par portefeuilles) RSA tout public STOCK réduction des portefeuilles 56 000 € 1 trimestre	68	336 000 €	84 000 €		42 000 €	42 000 €					
2.A		Convergence 1ères heures	67 Strasbourg	60 000 €	60 000 €	30 000 €		30 000 €					
2.A		Pack Employeur RSA (75)	Alsace	337 500 €	337 500 €		168 750 €	168 750 €					
2.B	Freins périphériques	Diagnostic mobilité 2024	Alsace	107 000 €	107 000 €	53 500 €		53 500 €					
		Auto-école sociale Sélestat	67	50 002 €	50 002 €		25 001 €	25 001 €					
2.B		Renfort Action santé psy (3 psychologues 62 000 € / poste)	Alsace	186 000 €	46 500 €	15 500 €	7 750 €	23 250 €					
2.B		Formation des professionnels aux questions de santé mentale	Alsace	20 000 €	20 000 €	10 000 €		10 000 €					
2.B		Action insertion / santé (RESI)	Alsace	162 000 €	162 000 €	51 000 €	30 000 €	81 000 €					
		Actions FLE	68	25 000 €	25 000 €		12 500 €	12 500 €					
2.B		Actions FLE	Alsace	40 000 €	40 000 €		20 000 €	20 000 €					
Total volet 2				4 880 090 €	3 727 340 €	1 430 794 €	432 876 €	1 863 670 €					

Volet FW	Intitulé du volet et enveloppe Etat	Descriptif de l'action	Territoire concerné	Montant total action en année pleine	Montant total action 2024	Montant CeA Valorisation	Montant CeA Nouvelles dépenses	Montant Etat	Total dépenses CeA / volet	Total dépenses Etat / volet	Total dépenses / volet	Enveloppe financière disponible par volet	Reste disponible
3	Expérimentation 100 % Etat estimation : environ 2,5% de 55 M€ 1 200 000 € Nb de sans solution EMS : 4 300 focus jeunes : 4 700 dont 670 sans solution (ancienneté moins de 5 ans) objectifs : 0 jeunes sans référent accompagnement renforcé pour 1 100 jeunes	Renfort des moyens humains des PF 67 1 GRDV (35 000 €/poste) 1 CORSA PF 1 67 (45 000 €/poste) 15 mois	EMS	80 000 €	20 000 €			100 000 €		1 240 000 €	1 240 000 €	1 200 000 €	-40 000 €
		Action pro + (1 conseiller poste à 65 000 €) tout public 15 mois	EMS	65 000 €	16 250 €			81 250 €					
		Actions jeunes coaching pro EMS (1 poste à 65 000 €) 15 mois	EMS	65 000 €	16 250 €			81 250 €					
		Actions jeunes coaching diplômés EMS (1 poste à 65 000 €) 15 mois	EMS	65 000 €	16 250 €			81 250 €					
		Actions jeunes coaching familles monoparentales EMS (1 poste à 65 000 €) 15 mois	EMS	65 000 €	16 250 €			81 250 €					
		Actions COACHING remobilisation (1 poste à 65 000 €) 15 mois	EMS	65 000 €	16 250 €			81 250 €					
		Actions coaching autonomie/santé (3 postes à 65 000 €) 15 mois	EMS	195 000 €	48 750 €			243 750 €					
		7 postes de conseillers FW (50 par portefeuilles) RSA tout public nouveaux portefeuilles poste à 56 000 € 15 mois	EMS	392 000 €	98 000 €			490 000 €					
		Total volet 3				992 000 €	248 000 €						

ANNEXE 3 – Trame de bilan financier

Volet 1

Etat des dépenses contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2024						
VOLET 1						
Dépenses relatives au renforcement des équipes locales CD/PE						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Dépenses relatives au renforcement des équipes locales CD						
Postes d'ingénierie						- €
Rémunération chef de projet						
Rémunération XX						
Rémunération						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU RENFORCEMENT DES EQUIPES LOCALES						- €
Dépenses relatives au développement SI						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Paramétrage SI en vue de l'interconnexion						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT SI						- €
TOTAL DEPENSES AU TITRE DU VOLET 1						- €

Volet 2

Etat des dépenses contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2024						
VOLET 2						
Dépenses relatives au renforcement de l'accompagnement						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Dépenses relatives au renforcement des solutions locales						- €
Solutions d'accompagnement complémentaires						- €
Action 1						
Action 2						
Action 3...						
Postes d'accompagnement						- €
Rémunération CIP						
Rémunération CIP - accompagnement global						
Rémunération coach emploi						
Rémunération travailleur social XX						
Rémunération ZZZ						
Dépenses relatives à la remobilisation / entrée en parcours						- €
Action 1						
Action2...						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT						- €
Dépenses relatives à la levée des freins sociaux						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Structure XXX						- €
Structure XXX						
Structure XXX						
TOTAL DEPENSES LEVÉE DES FREINS SOCIAUX						- €
Dépenses relatives au référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Rémunération XX						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU REFERENCEMENT DE L'OFFRE DE SOLUTIONS LOCALES D'ACCOMPAGNEMENT						- €
TOTAL DEPENSES AU TITRE DU VOLET 2						- €

Volet 3

Etat des dépenses contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2024						
VOLET 3						
Dépenses relatives au renforcement des équipes locales CD/PE						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Dépenses relatives au renforcement des équipes locales CD						- €
Postes d'ingénierie						- €
Rémunération chef de projet						
Rémunération XX						
Rémunération						
Postes d'accompagnement						- €
Rémunération CIP						
Rémunération coach emploi						
Rémunération travailleur social XX						
Rémunération ZZZ						
Dépenses relatives au renforcement des équipes locales PE (le cas échéant)						- €
Rémunération CIP - accompagnement global						
Rémunération CIP						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU RENFORCEMENT DES EQUIPES LOCALES						- €
Dépenses relatives au renforcement des solutions locales						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Structure XXX						- €
Structure XXX						
Structure XXX						- €
TOTAL DEPENSES RENFORCEMENT DES SOLUTIONS LOCALES						- €
Dépenses relatives au développement SI						
Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Ex : développement d'un interfaçage avec XX						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT SI						- €
TOTAL DEPENSES AU TITRE DU VOLET 3						- €

ANNEXE 4 – Indicateurs de pilotage

La bonne connaissance et le partage de certaines données relatives soit aux demandeurs d'emploi, soit à l'offre de solutions mobilisables sur le territoire, sont essentiels pour rendre plus efficaces les parcours d'insertion.

S'agissant du partage d'informations et de données des demandeurs d'emploi et notamment allocataires du RSA, dans un cadre sécurisé, celui-ci doit permettre à la fois :

- Aux professionnels de l'accompagnement, une meilleure évaluation de la situation pour des actions mieux adaptées, un meilleur suivi du parcours et, au final, un meilleur accompagnement vers l'emploi ;
- Aux décideurs, un pilotage par des résultats partagés.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dont l'article 168 a été codifié à l'article L. 263-4-1 du code d'action sociale et des familles (CASF) a sécurisé les finalités qui président à ce partage de données nécessaires aux parcours d'insertion et sécuriser les échanges de données entre les acteurs qui y concourent.

S'agissant du partage des informations sur l'offre de solutions locales, il s'agit d'inscrire dans la durée un référencement organisé et partagé entre acteurs, condition d'une meilleure mobilisation de l'offre et d'une meilleure structuration de celle-ci. A cette fin, l'Etat a investi dans plusieurs communs (annexes 5 et 6 à l'instruction DGEFP/DPE/2023/192 du 27/11/2023) dont l'une des finalités est de s'alimenter les uns les autres.

Au global, il s'agit de faciliter et de simplifier la gestion des parcours usagers par les opérateurs de l'Etat et les collectivités territoriales en permettant un travail conjoint entre les professionnels des différentes structures notamment dans le cadre de développement de nouveaux services numériques.

Dans le cadre de la réforme de France Travail, le partage de données et le développement, dans une logique de patrimoine commun, d'un "système d'information plateforme" permettra aux acteurs de l'insertion de collecter, partager et utiliser les informations et les données à caractère personnel strictement nécessaires à l'identification des bénéficiaires de leurs services, à l'évaluation de leur situation, au suivi de leur parcours d'insertion ainsi que, le cas échéant, à la réalisation des actions d'accompagnement social, socio-professionnel ou professionnel des bénéficiaires .

L'entrée en vigueur, en 2025, de plusieurs dispositions du projet de loi pour le Plein emploi permettra un changement d'échelle en matière de pilotage par les résultats partagés, sur la base d'échanges de données simplifiés et massifiés et dans le cadre d'une gouvernance nouvelle. L'année 2024 est conçue comme une année de préparation pour assurer les bases de cette transformation.

Au titre du volet 1, l'Etat appuiera les transformations à engager dans les organisations départementales, en lien avec les éditeurs des systèmes d'information, pour parvenir à l'effectivité des missions susmentionnées. Cet objectif est prioritaire.

Dans cette perspective, au titre des indicateurs afférents à la présente contractualisation, la logique de transition est assumée pour 2024. Celle-ci conduit :

- A s'appuyer sur les enquêtes déjà existantes (enquête OARSA de la DREES) ou sur les appariements à venir (MIDAS qui devrait permettre, dès la fin 2023, de re constituer pour la première fois les trajectoires professionnelles de l'ensemble des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de minima sociaux depuis 2017) ;
- A inciter à la tenue de dialogues stratégiques au niveau départemental sur ce sujet (données disponibles, nomenclatures, conditions de production), en lien avec l'ensemble des parties prenantes (Région, CD, Pôle emploi, Services de l'Etat...) et en articulation avec la gouvernance nationale sur ces sujets ;
- A s'investir dans les travaux de partage des données, à minima sur le périmètre législatif, pour la mise en œuvre des dispositions liées à l'inscription, l'orientation et la suspension-remobilisation.

- A appuyer le travail local sur le référencement des solutions. Conformément à l'annexe 5 à l'instruction DGEFP/DPE/2023/192 du 27/11/2023 dédiée au référencement des actions, la priorité doit être mise sur le partage de l'offre mobilisable et donc sur la cartographie de celle-ci selon un référentiel commun.

En outre, la logique de transition conduit à proposer une organisation différenciée par volets sur le sujet des indicateurs, laissant une large place à la conduite du changement.

1. Volet 1 : Des indicateurs qualitatifs de suivi de la mise en place

S'agissant du volet 1, les indicateurs de suivi de la mise en place de la chefferie de projet sont les suivants :

- Nombre d'ETP dédié à la chefferie de projet et positionnement (préciser le niveau de rattachement hiérarchique) :
- Nombre d'ETP dédié à la transformation numérique :
- Formalisation de la feuille de route départementale : oui / non

2. Volet 2 : dans l'attente de la définition des indicateurs communs prévus par le projet de loi, une double logique est proposée : vision des parcours et T0 sur l'orientation

2-a Disposer d'une vision claire et précise des parcours d'accompagnement mobilisables en faveur des allocataires du RSA

Un fichier de renseignement, co-construit avec quelques départements volontaires, sera transmis concomitamment au référentiel précis des missions du volet 1.

Il comportera plusieurs items, parmi lesquels, pour chaque parcours type :

- Le nom,
- La durée,
- Le contenu de l'offre de service,
- Les modalités de déploiement de l'offre de service (volume horaire, intervention individuelle et/ou collective etc,)
- Le public cible,
- Le coût unitaire du parcours,
- Le nombre de places financées,

2-b Conserver quelques indicateurs de moyens issus des CALPAE et des enquêtes DREES utiles aux T0 préalables à la mise en place des nouvelles procédures France Travail d'orientations et de suivi des parcours.

Faute d'interopérabilité, les indicateurs prévus par les CALPAE reposaient, sur le volet orientation sur une segmentation en fonction de la nature de la référence (ils ne concernaient, de fait, que les publics qui n'étaient pas orientés à Pôle emploi). A titre transitoire, seuls 2 indicateurs sont maintenus sur ce volet.

1	Nombre de nouveaux entrants (indicateur ancien) (source DREES)
2	Nombre de nouveaux entrants orientés en 15 jours et moins / indicateur ajusté (En cas d'impossibilité à paramétrer le délai de 15 jours, le délai d'un mois sera retenu).

De manière complémentaire, l'ensemble des indicateurs DREES (enquête OARSA) seront observés dans cette année transitoire, et plus spécifiquement ceux relatifs à la répartition par services référents (Organisme référent unique des personnes orientées et soumises aux droits et devoirs au 31/12 de l'année, par caractéristique, au niveau national.

Les aspects plus qualitatifs seront approchés via les travaux afférents à la cartographie parcours – offre (voir ci – dessus).

Le paramétrage des indicateurs est indiqué infra.

3. Volet 3 : Une première liste d'indicateurs, reposant sur l'inscription ou l'enregistrement de tous les bénéficiaires du RSA à Pôle emploi

Les efforts engagés dans le cadre des 18 expérimentations seront poursuivis et renforcés. Pour rappel, il n'est pas demandé aux départements de produire ces indicateurs, mais simplement de partager les données permettant de le faire avec l'opérateur Pôle emploi. Les indicateurs sont restitués via un tableau de bord accessible via un simple url (<https://tinyurl.com/ymn9ws29>). Il s'agit d'une première étape de construction d'outils de pilotage partagé, qui fera l'objet d'une amélioration continue au fil des déploiements.

La liste initiale est maintenue :

Indicateurs de résultat	• Taux de retour à l'emploi durable (à 6 mois) • Taux de retour à l'emploi (pour différents types de contrat) • Progression dans l'employabilité (immersions, formations, contrats de travail de courte durée, levée de freins périphériques)
Indicateurs de moyens	• Nombre d'inscrits/enregistrés « déploiements France Travail », dont • Nombre de nouveaux entrants • Nombre de sortants • Nombre de CER/PPAE signés • Délai entre l'ouverture de droit et le premier entretien • Répartition des bénéficiaires du RSA par parcours d'accompagnement • Délai entre le premier entretien de diagnostic et la première action d'accompagnement • Pourcentage des bénéficiaires RSA en accompagnement intensif • Taux de satisfaction des personnes accompagnées et des professionnels

Sur ce volet, les départements s'engagent à fournir les données suivantes pour la production de ces indicateurs :

- *identifiants Pôle emploi, identifiant RSA ;*
- *date d'ouverture des droits RSA ;*
- *date de notification au département de l'ouverture du droit;*
- *date d'entrée dans le dispositif ;*
- *date de rendez-vous d'orientation ;*
- *données de diagnostic (en particulier freins repérés);*
- *type de parcours (social, socio-professionnel, professionnel) ;*
- *dates des rendez-vous d'accompagnement ;*
- *dates et durée des prestations et services d'accompagnement (individuels ou collectifs).*

4. Paramétrage des indicateurs du volet 2

1. Nombre de nouveaux entrants :

Trois critères doivent se cumuler afin d'identifier un nouvel entrant :

- Avoir un droit versable,
- Lorsque le BRSA est ou est de nouveau soumis aux droits et devoirs (absent en M-1 des droits et devoirs),
- Le BRSA n'a pas de suivi en cours (pas d'orientation connue ou de référent identifié) (clôture de l'accompagnement pour les BRSA radiés ou pour certains BRSA suspendus au-delà d'un délai de 12 mois).

Ce périmètre inclut :

- Les BRSA primo-demandeurs soumis aux droits et devoirs (1ère demande de RSA),
- Les BRSA radiés qui reviennent dans le dispositif comme soumis à droits et devoirs, y compris ceux cumulant RSA et prime d'activité,
- Les BRSA soumis aux droits et devoirs qui viennent d'emménager sur le département,
- Les personnes sans RSA qui rejoignent un foyer au RSA et sont ainsi soumis aux droits et devoirs et les personnes qui passent sous le seuil de 500€,
- Les BRSA suspendus depuis plus de 12 mois de nouveau soumis aux droits et devoirs.

Ce périmètre exclut :

- Les BRSA non-soumis aux droits et devoirs qui sont ou passent au-dessus du seuil des 500€ de revenus d'activité,
- Les BRSA qui effectuent des allers-retours réguliers dans le top « droits et devoirs » du fait de leurs revenus d'activité qui varient d'un mois sur l'autre et dont l'accompagnement est mis en veille mais non-clos,
- Les BRSA suspendus depuis moins de 12 mois qui reviennent dans le dispositif des droits et devoirs ne font généralement pas partie des nouveaux entrants identifiés par les CD car leur accompagnement est mis en veille. Une fois de retour dans le top « droits et devoirs », ces BRSA reprennent l'accompagnement avec le référent qui leur avait été désigné.

2. Nombre de nouveaux entrants orientés en 15 jours et moins

Date d'entrée /début du délai d'orientation : date de réception de la notification CAF/MSA par le département.

Fin du délai d'orientation : Date de notification de l'orientation au BRSA qui peut correspondre :

- à la date d'envoi du courrier/mail au BRSA lui indiquant l'organisme vers lequel il est orienté
- ou à la date lors de laquelle un référent est désigné pour le BRSA (à la suite d'une réunion collective ou d'un entretien d'orientation par exemple).

Compte-tenu des délais rencontrés par certains départements pour la réception des flux CAF/MSA, le délai d'orientation est calculé à partir de la date de réception de la notification CAF/MSA par le département. Exemple : si ouverture de droit et soumission aux droits et devoirs et pas de suivi en cours au 08/02 mais notification de la CAF au CD le 01/03 alors le T0 du département est le 01/03 et un nouvel entrant sera considéré orienté en moins de 15 jours si le courrier d'orientation a été envoyé avant le 16/03.

Objectif = 100% d'orientations notifiées en moins de 15 jours

Préciser en commentaire la fréquence avec laquelle la CAF transmet les données. Distinguer en commentaire les orientations accompagnement global des autres orientations. Préciser également le nombre de BRSA qui sont orientés mais qui ne se présentent pas au rendez-vous d'orientation si vous le souhaitez.

ANNEXE 5 – Coopération opérationnelle entre France Travail et le conseil départemental

La présente annexe donne à voir l'éventail des axes de la coopération projetée entre le Conseil départemental et Pôle emploi¹ (France Travail au 1^{er} janvier 2024, dénomination retenue ci-après).

Il s'agit de permettre de mieux répondre aux besoins d'insertion des usagers, tout particulièrement ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi, et aux besoins de recrutement des employeurs. Elle suppose une mise en synergie et une articulation optimisée des actions du Département et de France Travail, dans le cadre d'une gouvernance renouvelée conformément aux dispositions de la loi pour le plein emploi.

Dès lors, France Travail s'engage aux côtés de l'Etat et du Département pour appuyer la réalisation des actions visées par la convention insertion-emploi dans le cadre de France Travail. Il apporte également son appui aux instances de gouvernance territoriale en conformité avec le projet de loi pour le plein emploi : diagnostic, données utiles de pilotage, promotion des outils communs, animation, ... Cette contribution vise à soutenir l'Etat et le Département, ainsi que l'ensemble des délégataires et partenaires concourant aux politiques de l'emploi et de l'insertion.

1 – Renforcement de la coordination des actions en faveur des ARSA

1.1 Préparation de la mise en place des nouveaux processus prévus par la loi

Aux côtés de l'Etat et du Département, France Travail contribue à :

- la mise en place d'actions locales communes favorisant "l'aller vers" et limitant le non-recours aux droits ;
- la mise en place des conditions opérationnelles permettant d'accompagner le parcours automatique entre la demande de RSA, réalisée auprès de la CAF/MSA, et l'inscription à France Travail : accompagnement des publics à l'utilisation de la téléprocédure, accompagnement des publics réalisant une demande papier, mise en place d'actions « d'aller vers » permettant de sécuriser la démarche de bout en bout par les publics en cas d'abandon en cours de démarche ;
- la mise en place de procédures locales permettant de réaliser une proposition d'orientation, de proposer des créneaux pour l'entretien de diagnostic global et de sécuriser les réorientations ;
- le partage des méthodes et outils communs de diagnostic socio professionnel adaptés au territoire ;
- l'amélioration de l'offre d'accompagnement socio-professionnel, en s'appuyant notamment sur l'accompagnement global et en permettant son ouverture à d'autres partenaires ou délégataires du Conseil départemental ;

¹ Certains de ces axes de coopération sont déclinés, pour 2024, année de transition, dans des avenants aux conventions préexistantes entre Département et Pôle emploi, relatives à l'accompagnement global, aux échanges de données, et le cas échéant à la délégation de postes à Pôle emploi et l'accès aux formations de l'e-université de Pôle emploi.

- la création et l'intensification des services proposés aux ARSA relevant des parcours socio-professionnels pour contribuer à la réalisation, en fonction de la situation individuelle de la personne, d'au moins 15 heures d'activités hebdomadaires.
- la proposition d'outils et services numériques communs, notamment aux fins du partage des informations et données, en suivant la mise en œuvre de l'interopérabilité

1.2 Participation à la structuration de l'offre de solutions locales coordonnée avec le Département en apportant son offre de service en vue d'accompagner les personnes et les entreprises

Le Département et France Travail coordonnent leurs actions pour proposer des parcours complémentaires de retour à l'emploi² « sans rupture », adaptés au niveau d'autonomie et aux besoins de chacun. L'enjeu est donc de renouveler et renforcer les offres d'accompagnement au plus près des besoins des publics notamment à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi présentant des freins à la fois sur le champ professionnel et sur le champ social, dans un esprit de co-construction.

En complémentarité des actions du Département, et en particulier de celles qui font l'objet d'un cofinancement par la présente convention « insertion emploi dans le cadre de France Travail », France Travail assure la mise en place de solutions visant à lever les freins à la reprise d'activité, notamment en matière d'aide financière à la reprise d'activité, de garde d'enfants, de mobilité, d'accès au numérique ou encore d'accompagnement en matière de santé.

En tenant compte des réalités départementales et locales, le Département et France Travail portent ainsi leurs efforts sur les différentes typologies de contraintes rencontrées par les allocataires du RSA (ARSA) du territoire.

France Travail sensibilisera les entreprises à des pratiques de recrutement inclusif et accompagnera ces entreprises dans leur recrutement de la présentation des profils bénéficiaires du RSA jusqu'au suivi dans l'emploi, de façon coordonnée avec les acteurs du territoire.

2 – Développement de l'interopérabilité des systèmes d'informations (SI) et déploiement de communs numériques

2.1 Poursuite des travaux permettant les échanges entre les SI des Départements et le SI Plateforme France Travail

Le Département et France Travail contribuent aux travaux pour organiser l'interopérabilité des systèmes d'information des conseils départementaux avec les outils et services numériques communs mis à disposition par France Travail. Ces travaux préparent également l'entrée en vigueur des dispositions de la loi pour le plein emploi relatives au nouveau parcours d'accompagnement des ARSA. A titre indicatif et sans exhaustivité, les travaux pourront porter notamment sur :

² Parcours « Emploi » pour les personnes les plus proches de l'emploi ; Parcours « Equilibré » pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement socio-professionnel ; Parcours « Remobilisation » pour les personnes ayant des freins sociaux « bloquants »

- L'orientation des ARSA : Mise en place des échanges entre le SI Plateforme France Travail et les SI des Départements pour :
 - intégrer les demandes d'orientation issues des inscriptions et des réorientations ;
 - transmettre à France Travail les résultats de l'orientation réalisée par le Département
 - réaliser pour le Département l'orientation si elle est déléguée à France Travail ;
- Le diagnostic : échanges entre le SI du Département et le SI Plateforme France Travail sur les données du diagnostic...
- Le contrat d'engagement : partage à minima de la date de signature du contrat d'engagement...
- Les entretiens de diagnostic et de suivi :
 - Partage des RDV à positionner/positionnés pour les ARSA entre France Travail et le Département, lors de l'inscription et dans le cadre de l'accompagnement
 - Partage des informations sur la présence / absence au RDV
 - Partage des plages de disponibilités permettant une prise de RDV facilitée avec le SI plateforme France Travail Les sanctions-remobilisations : mise en place d'échanges sur les manquements et propositions de sanctions...
- L'accompagnement : référencement numérique des offres d'insertion (démarches / actions / événements) ainsi que les activités proposées durant le parcours...
- Sorties de parcours : qualification de la nature des sorties de parcours, notamment les sorties emploi...

2.2 Mise à disposition des outils et services numériques facilitant l'action des professionnels et les parcours des usagers

Dans le cadre du volet SI sur l'interopérabilité et l'utilisation des communs numériques, France Travail propose aux départements de pouvoir agir sur plusieurs dimensions et met à disposition des outils que les Conseils départementaux peuvent utiliser s'ils le souhaitent. Il s'agit d'outils et services tant à destination des personnes accompagnées (trouver un emploi, choisir un métier et se former, lever des freins à l'emploi), des entreprises et des professionnels de l'accompagnement : voir annexe 6 de l'instruction.

Les services communs numériques sont amenés à s'enrichir en fonction des besoins exprimés par les acteurs du réseau pour l'emploi du territoire départemental.

3 – Participation à la mise en place de données de pilotage et des indicateurs de performance

France Travail contribuera à la production de tableaux de bord, dans l'objectif de donner à l'ensemble des acteurs une vision commune de l'évolution de la situation sur un territoire donné. Ils seront un outil essentiel de la gouvernance locale, par exemple :

- Appuyer la culture de la donnée et la logique de résultats (démarche d'animation, dialogue stratégique au local, préparation du cadre de l'année suivante...)
- Permettre à l'ensemble des acteurs de mieux cibler leurs actions et d'être ainsi plus efficaces.
- Etc.

Les indicateurs, produits à partir des données mises en partage, seront élaborés par France Travail et mis à disposition de l'ensemble des acteurs, en particulier de l'Etat et du Conseil départemental, via un tableau de bord accessible en ligne.

4 – Acculturation et développement des compétences des professionnels du réseau pour l'emploi

Pour accompagner la montée en compétences des professionnels sur le territoire, France Travail construit avec le Conseil Départemental et ses partenaires une offre de développement des compétences des professionnels qui sera mise à disposition via l'Académie France travail.

En complément d'une offre accessible par tous, des actions de développement de compétences seront proposées pour répondre aux besoins spécifiques des territoires, identifiés lors des expérimentations relatives à l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA.

Afin d'en faciliter l'accès, l'offre distancielle sera ouverte via un portail digital et pour les actions présentielle, via la mobilisation de lieux de proximité adaptés.

Le Département et France Travail sont en outre encouragés à mettre en place, poursuivre ou développer les actions contribuant à renforcer l'acculturation entre professionnels : rencontres, échanges de pratiques, immersions croisées...

5 – Contribution aux pilotes de l'accompagnement renouvelé des ARSA (le cas échéant : dans les territoires concernés)

Dans les territoires pilotes de l'accompagnement renouvelé des ARSA, France Travail contribue à la construction et la mise en œuvre des actions prévues à l'annexe 3 de l'instruction.

Le Président de la Collectivité européenne
d'Alsace

Le Préfet
Du Haut-Rhin

Frédéric BIERRY

Thierry QUEFFELEC

La préfète de la région Grand Est

La Directrice territoriale France Travail du Grand
Est

Josiane Chevalier

Virginie COPPENS-MENAGER